

DECLARATION D'UNE MANIFESTATION DE PLUS DE DIX PERSONNES COVID-19

à adresser par voie postale à l'adresse suivante :
Préfecture de Maine-et-Loire
Bureau du cabinet
Place Michel Debré 49 934 ANGERS Cedex 01
OU par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-covid19@maine-et-loire.gouv.fr

Le protocole sanitaire est à joindre avec les informations demandées en annexe

Le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifié interdit tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes sur l'ensemble du territoire de la République.

Par dérogation à ces dispositions, sans préjudice des autres procédures qui leur sont applicables, les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui y sont mentionnés sont autorisés par le préfet de département lorsque les conditions de leur organisation sont propres à garantir le respect des dispositions de l'article 1er du présent décret.

Pour l'application des dispositions de l'alinéa précédent, les organisateurs de la manifestation adressent au préfet du département sur le territoire duquel celle-ci doit avoir lieu la déclaration prévue par les dispositions de l'article L. 211-2 du code de la sécurité intérieure, dans les conditions fixées à cet article, assortie des conditions d'organisation mentionnées à l'alinéa précédent. Cette déclaration tient lieu de demande d'autorisation.

La présente déclaration doit être transmise trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation. Les demandes déposées hors délais ne seront pas instruites.

Date	Le 20/09/2020			
Organisateurs	Noms BRUNY BOUTREUX THOMAS	Prénoms Michèle Pierre Didier	Coordonnées tél 02 41 57 16 83 02 41 57 18 32 02 41 57 10 37	Domiciles 16 chemin de la Touche - 49320 BLAISON St SULPICE 1 chemin de la Touche - 49320 BLAISON St SULPICE 10 chemin de la Touche - 49320 BLAISON St SULPICE
Nature du rassemblement	Réunion d'information			
Objet de la manifestation	Information sur la protection patrimoniale des locaux liés à l'installation d'une antenne relais			
Heure et lieu de rassemblement	11 h ... min à Jardin de la Prairie - 49320 BLAISON St SULPICE			
Heure et lieu de dispersion	18 h ... min à Jardin de la Prairie - 49320 BLAISON St SULPICE			
Itinéraire du cortège	sur place			
Installations (tentes, enceintes, gradins...)	1 enceinte			
Nb attendu de participants	250			
Observations particulières	mise en place sur site des règles sanitaires liés au covid 19			

Une copie de la présente déclaration, pour valoir récépissé, sera transmise aux organisateurs

Partie réservée à l'administration

La déclaration a été reçue le / /

VISA DE L'AUTORITÉ PRÉFECTORALE
Pour le préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet

Arnaud BENOIT

Avis favorable de la mairie de

Blaison-Saint-Sulpice
Le Maire,

VISA DU MAIRE

Signature d'un organisateur

Le 14/09/2020

« Lu et approuvé »

Mellef

